

- Les autres personnes qui partagent votre foyer sont à risque. Informez tous ceux qui vivent avec vous qu'ils doivent consulter leur médecin pour un test sanguin et se faire vacciner.
- Si vous développez une hépatite B chronique informez tous vos nouveaux partenaires sexuels et toute nouvelle personne vivant avec vous de faire un dépistage et de se faire vacciner.
- Si vous êtes enceinte, le nouveau bébé doit recevoir le vaccin et des immunoglobulines contre l'hépatite B (HBIG) peu de temps après la naissance.
- Si quelqu'un est exposé à votre sang il/elle peut être protégé(e) contre l'hépatite B s'il/elle reçoit un traitement rapidement. Il/elle doit consulter le médecin ou les services d'urgence et dire qu'il/elle a été en contact avec l'hépatite B. Il/elle recevra une injection d'immunoglobulines contre l'hépatite B (HBIG) et démarrera un schéma de vaccination contre l'hépatite B.
- Informez votre médecin et votre dentiste que vous êtes atteinte de l'hépatite B.

Comment puis-je protéger mon bébé contre l'hépatite B si je suis enceinte ?

Si vous êtes enceinte, vous pouvez transmettre l'hépatite B à votre bébé à la naissance ou rapidement après la naissance. Cela peut être évité.

- Votre bébé doit recevoir une injection d'immunoglobulines contre l'hépatite B (HBIG) et la première dose de vaccin contre l'hépatite B peu après la naissance.
- Assurez-vous que votre bébé reçoive un schéma de vaccination contre l'hépatite B au moment opportun. Un test sanguin doit être fait une fois qu'un schéma de vaccination contre l'hépatite B a été administré, afin de vérifier que le bébé est protégé.

L'hépatite B ne se transmet pas par les éléments suivants

- Les éternuements ou la toux
- Les embrassades ou étreintes
- L'allaitement
- Les aliments ou l'eau
- Le partage d'assiettes ou de verres
- Le contact occasionnel (comme au travail)

Ne pas oublier de :

Recommander à vos contacts de se faire vacciner.

Utiliser un préservatif pendant les relations sexuelles pour vous protéger vous et votre partenaire.

Comment puis-je en apprendre davantage ?

Des informations utiles sur l'hépatite B peuvent être obtenues auprès des sources suivantes :

- Votre médecin de famille
- Le service local de santé publique du HSE

Vous trouverez d'autres dépliants sur l'hépatite B sur les sites web suivants :

- www.hpsc.ie
- www.cdc.gov/hepatitis/hbv
- www.who.int
- www.immunisation.ie



Date de publication : Avril 2017

Auteurs : Groupe de travail sur l'hépatite du groupe de la médecine de santé publique sur les maladies transmissibles, service de santé publique et Centre de surveillance de la protection sanitaire, direction des services de santé.



Hépatite B

Ce qu'il faut savoir quand on reçoit un diagnostic d'hépatite B chronique



Qu'est-ce que l'hépatite B ?

L'hépatite B est un virus qui affecte le foie et peut vous rendre gravement malade. Il peut s'écouler entre six semaines et six mois entre l'infection et l'apparition des symptômes. Ce stade de la maladie s'appelle l'hépatite B aiguë. Certaines personnes atteintes de l'hépatite B aiguë ne présentent aucun symptôme. Si vous présentez des symptômes, ils peuvent inclure la fièvre, la nausée, la fatigue, des douleurs, la jaunisse (peau et yeux jaunes) et des urines sombres.

La plupart des personnes atteintes de l'hépatite B aiguë se rétablissent entièrement, mais cela peut prendre jusqu'à six mois voire plus.

Certaines personnes ne se sentent pas malades mais peuvent continuer de porter le virus dans leur sang. Cela s'appelle l'hépatite B chronique. Un petit nombre de personnes sont très malades et peuvent souffrir d'insuffisance hépatique ou de problèmes hépatiques à long terme.

Qu'est-ce que l'hépatite B chronique ?

Certaines personnes ne se débarrassent jamais du virus. Vous pouvez rester infecté(e) toute votre vie et pouvez transmettre l'hépatite B aux autres. Il s'agit de l'infection par l'hépatite B chronique et les personnes atteintes risquent d'en infecter d'autres.

Vous pouvez vous sentir en bonne santé toute votre vie et ne présenter aucun symptôme de maladie hépatique. Certaines personnes développent une maladie grave du foie, comme la cicatrisation du foie (cirrhose), l'insuffisance hépatique ou le cancer. Si vous êtes atteint de l'hépatite B, nous pouvons contracter d'autres types d'hépatite comme l'hépatite A ou C.

Existe-t-il un traitement contre l'hépatite B ?

Votre médecin va vous recommander à un spécialiste pour dépister les maladies du foie et déterminer si certains médicaments peuvent vous aider.

Comment puis-je prendre soin de mon foie ?

Il est important de prendre soin de soi-même.

- Ne consommez pas d'alcool. L'alcool peut endommager votre foie.
- Si vous êtes atteint(e) d'hépatite B chronique votre médecin va vous recommander à un spécialiste pour dépister les maladies du foie et déterminer si certains médicaments peuvent vous aider.

- Consultez votre médecin régulièrement.
- Consultez votre médecin avant de prendre de nouveaux médicaments, des médicaments sans ordonnance et des médicaments à base de plantes.
- Effectuez un test de dépistage de l'hépatite C.
- Faites-vous vacciner contre l'hépatite A si vous n'êtes pas déjà immunisé(e).
- Faites-vous vacciner contre la grippe chaque année.

Comment ai-je contracté l'hépatite B ?

L'hépatite B se transmet par contact avec le sang ou les fluides corporels d'une personne infectée. Vous pouvez contracter l'hépatite B si vous :

- Avez des relations sexuelles avec une personne atteinte de l'hépatite B.
- Partagez des aiguilles ou tout autre matériel pour vous injecter de la drogue.
- Utilisez des aiguilles non stérilisées pour le perçage corporel, le tatouage, l'acupuncture, l'électrolyse ou si on vous fait une injection avec une aiguille souillée.
- Partagez un rasoir, une brosse à dent, un gant de toilette, des serviettes, un coupe-ongles ou quoi que ce soit qui puisse être souillé par du sang ou d'autres fluides corporels.
- Êtes en contact avec les plaies ou coupures qui saignent, d'une personne infectée.
- Êtes un personnel de santé ou toute autre personne exposée au sang ou à des fluides corporels infectés.
- Êtes l'enfant d'une personne atteinte de l'hépatite B chronique.

Dans certains cas, la source d'infection précise n'est jamais identifiée.

Puis-je transmettre l'hépatite B aux autres ?

Vous pouvez transmettre l'hépatite B aux autres par contact avec votre sang, sperme ou fluides vaginaux. Elle peut occasionnellement être transmise par les morsures humaines. Le virus peut survivre hors du corps pendant une semaine.

Vos contacts, tels que votre partenaire, votre famille ou quiconque vit avec vous doivent effectuer un test sanguin pour vérifier s'ils sont atteints de l'hépatite B.

Le vaccin contre l'hépatite B est-il sans danger ?

Le vaccin contre l'hépatite B est sans danger et efficace. Votre partenaire, votre famille et quiconque vit avec vous peut se protéger en se faisant vacciner.

Le vaccin est généralement administré en trois doses par votre médecin de famille – lors de la première visite, un mois plus tard et six mois après la première injection. Les doses peuvent occasionnellement être administrées plus rapidement.

Certaines personnes peuvent avoir besoin de doses de vaccin supplémentaires avant d'être protégées. Un très petit nombre de personnes ne répond pas au vaccin et ne sont pas protégées.

Comment puis-je protéger les autres de l'hépatite B ?

Voici ce que vous devez faire pour protéger les autres :

- Couvrir toute coupure et plaie ouverte d'un bandage ou d'un pansement.
- Vous laver les mains après avoir touché votre sang ou les fluides corporels.
- Placer les mouchoirs (et autres produits) souillés de sang ou de fluides corporels dans un sac avant de les mettre à la poubelle.
- Nettoyer le sang répandu, avant de nettoyer à nouveau la zone avec une solution javellisée (une dose de javel pour 10 doses d'eau).
- Ne pas partager de brosse à dent, rasoir, aiguille, lime à ongles, coupe ongles, ciseaux à ongles, gants de toilette ou serviettes.
- Si vous vous injectez de la drogue, mettez-fin à cette pratique ou inscrivez-vous à un programme de désintox. Ne partagez jamais de drogue, aiguilles, seringues, coton, eau ou tasse de rinçage.
- Ne faites pas de don de sang, plasma, organe, tissu ou sperme.
- Votre partenaire sexuel risque de contracter l'hépatite B auprès de vous. Informez votre(vos) partenaire(s) sexuel(s) que vous êtes atteint(e) de l'hépatite B. Ils doivent consulter un médecin pour un test sanguin afin de vérifier s'ils sont infectés. S'ils ne sont pas infectés, ils doivent se faire vacciner. Utilisez des préservatifs jusqu'à ce que votre partenaire soit protégé.